

Délibération n°DEL-19-0794

Déclinaison des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : adoption du schéma directeur des énergies (SDE)

L'an deux mille dix-neuf le jeudi dix octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	109
Procurations :	25
Date de convocation :	04 octobre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER,

	M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Bernard KELLER	Monique COMBES
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Elisabeth MAALEM
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Daniel DEL COL	Raymond-Roger STRAMARE
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Jean-Michel LATTES
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
Mme Martine CROQUETTE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Julie ESCUDIER	Annette LAIGNEAU
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Samir HAJIJE
Mme Marthe MARTI	Martine SUSSET
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Bertrand SERP
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Régis GODEC
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE
M. Jacques TOMASI	Claude TOUCHEFEU

Délibération n° DEL-19-0794**Déclinaison des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : adoption du schéma directeur des énergies (SDE)****Exposé**

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a conféré à Toulouse Métropole de nouvelles compétences dans le domaine de l'énergie : contribution à la transition énergétique, soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, concession de distribution publique d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid. Toulouse Métropole souhaite pleinement assurer son rôle d'acteur de la Transition Énergétique et s'est ainsi engagé dans l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies.

En cohérence avec la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 (TEPCV), et les objectifs fixés par la stratégie Région à énergie positive (REPOS), Toulouse Métropole a précisé la volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables et de lutter contre le changement climatique dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté :

- réduction de 20 % de la consommation du territoire par rapport à 2016 ;
- diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- doublement de la part d'énergies renouvelables locales dans la consommation ;

Le Schéma Directeur des Énergies décline les orientations nationales (TEPCV), régionales (REPOS) et locales (PCAET) et constitue une feuille de route.

Cet outil de planification décline les orientations de la Métropole en matière de consommation et d'approvisionnement énergétique, pour le territoire, à horizon 2030 et 2050.

Ce schéma permet de développer une vision stratégique et prospective et de la décliner dans les différents documents de planification tel que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (PLUi-H).

Le diagnostic du schéma directeur des énergies a permis d'identifier les principaux leviers à actionner : le Transport et le Résidentiel représentent les deux premiers postes de consommations énergétiques du territoire.

Le potentiel de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) a été étudié, cartographié et a permis d'évaluer le gisement disponible pour plusieurs filières :

- Solaire photovoltaïque à partir des contraintes liées au patrimoine existant et l'identification des surfaces « bien orientées », favorables à la production solaire ;
- La méthanisation et le bois énergie disposant de ressources identifiées à l'échelle régionale dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, et partiellement à l'échelle locale dans le cadre d'une étude du gisement territorial de biodéchets réalisée en 2018.
- Le schéma directeur des Réseaux de Chaleur Urbain, mené entre 2018 et 2019, estime un gisement complémentaire de production thermique renouvelable sur la base du futur réseau TED et des potentiels d'extension du réseau existant du Mi-rail.

Ces filières prioritaires feront l'objet d'études d'opportunité et de faisabilité spécifiques aux échelles territoriales de projet adaptées à chaque filière.

Cet état des lieux a été complété par une phase de scénarisation intégrant les évolutions environnementales, sociétales, économiques et démographiques de Toulouse Métropole aux horizons 2020, 2030 et 2050.

Le scénario SDE permet l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET avec une baisse des consommations de 20% en 2030 par rapport à 2017 et de 40% en 2050. Les plus fortes baisses sont portées :

- dans le secteur des transports par le report modal,
- et dans le secteur résidentiel et tertiaire notamment grâce à la baisse des consommations de chauffage.

Le PCAET prévoit une part de 10% des ENRR locales dans les consommations en 2030 et une part de 25% en 2050. Le scénario SDE propose de viser le dépassement de ces objectifs avec une part de 16% des consommations en 2030 et de 31% en 2050 grâce au rythme de développement du solaire photovoltaïque, la production de chaleur renouvelable et le déploiement du biogaz, conformément aux gisements identifiés sur le territoire à l'horizon 2030.

Sur la base du diagnostic et de la scénarisation, trois thématiques prioritaires ont été identifiées :

1 . La rénovation énergétique du résidentiel

La rénovation thermique des logements et le changement d'équipements de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire contribuent à la réduction des consommations énergétiques du territoire et une augmentation de la part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique. C'est également un axe prioritaire du PCAET avec l'objectif de « Plus de la moitié des métropolitains vivant dans un logement performant, soit rénové ou postérieur à RT 2012 » via un rythme moyen de rénovation fixé à 7 500 logements/an jusqu'en 2030.

2. La performance énergétique du résidentiel neuf

Le PLUi-H fixe comme objectif la construction de 7 000 logements par an. Les nouvelles constructions constituent donc un enjeu fort pour la réduction des consommations énergétiques via la définition de standards de performance énergétique pour les nouveaux logements basée sur la prochaine réglementation thermique RE2020 et la pénétration de systèmes de chauffage à haute efficacité énergétique.

3. Le développement du solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque constitue un potentiel de développement important sur le territoire métropolitain associé à un taux d'irradiation intéressant et d'une dynamique déjà en marche. L'identification des installations EnRR (publics et privés) en projet évaluent une progression de la filière photovoltaïque de +139 % en 2025 par rapport à 2017. La mobilisation du solaire photovoltaïque est réalisée à 2 échelles :

- Le développement de projets de grande échelle (au sol, parkings, grandes toitures) ;
- L'équipement des particuliers en résidentiel.

Le Schéma Directeur des Energies constitue une feuille de route partagée avec les acteurs du territoire. C'est pourquoi, ces thématiques prioritaires ont été déclinées dans le cadre de groupes de travail associant les Maires, les élus, les acteurs du territoire, les services de Toulouse Métropole :

- Plusieurs comités techniques ont été organisés associant les services internes de la métropole (Aménagement, Habitat, Développement économique, Mobilité, Gestion des réseaux, Planification urbaine, etc.) et les partenaires proches (Ademe, Caisse des Dépôts, Tisseo, RMET, aménageurs, DECOSET) ;
- 2 ateliers des communes ont été organisés en 2019 dont l'objet est l'appropriation et le partage de la démarche ainsi que l'intégration des attentes des communes vis à vis de celle-ci ;

- 3 ateliers thématiques ont été organisés en mai 2019 afin de co-construire le plan d'actions du schéma directeur des énergies avec les acteurs du territoire : plus de 70 personnes issues du monde institutionnel, académique, opérateurs énergétiques, aménageurs, bailleurs, acteurs et professionnels du bâtiment, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, associations citoyennes, etc. étaient présentes.

Cette première phase de concertation a permis d'identifier les premières actions opérationnelles à engager dès 2019 ; d'autres actions nécessitant des temps de concertation complémentaires seront partagées avec les acteurs territoriaux sur l'année 2020.

Afin de répondre aux objectifs du PCAET, il est proposé de travailler et d'engager les leviers d'actions suivants dès 2019 :

Levier 1 : Positionner le SDE comme un projet phare de la collectivité

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs ambitieux de manière transversale dans les différentes politiques publiques, la mise en œuvre du SDE doit faire l'objet d'une gouvernance et d'un pilotage en mode projet adapté.

Levier 2 : Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Pour que les acteurs du territoire puissent s'approprier et décliner les engagements énergétiques, Toulouse Métropole devra renforcer la communication et la mobilisation des partenaires territoriaux autour du schéma directeur des énergies et cela à diverses échelles : aménageurs, acteurs privés et économiques, citoyens, associations, communes, territoires environnants, etc.

Levier 3 : Renforcer l'action de conseils en rénovation énergétique auprès des particuliers

Depuis 2005, Toulouse Métropole finance l'Espace-Info-Energie de Toulouse Métropole pour informer les particuliers sur la maîtrise de l'énergie. Il est nécessaire de renforcer et d'amplifier le dispositif existant afin de massifier le nombre de rénovations ainsi que leur qualité. Ainsi, Toulouse Métropole, en lien avec la région Occitanie, travaille sur un projet ambitieux service intégrés de rénovation des logements.

Levier 4 : Renforcer le volet énergétique dans le cadre de la modification du PLUiH tout en préservant le cadre de vie

La modification du PLUi-H, prévue en 2022, représente un levier fort afin d'intégrer des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique et de production locale d'énergies renouvelables.

Levier 5 : Accompagner les citoyens à la réalisation d'installations photovoltaïques

La collectivité doit encourager et soutenir la mobilisation citoyenne autour de ces enjeux énergétiques via la mise en place d'outils d'accompagnement (Espace Info Energie, cadastre solaire, etc) et l'incitation à la prise de participation citoyenne aux projets territoriaux.

Levier 6 : Optimiser la performance énergétique du patrimoine public

Le patrimoine bâti public représente un potentiel important pour le développement du photovoltaïque (toitures, ombrières de parkings, centres d'enfouissements, nouveaux projets urbains, etc.). Ainsi, les collectivités doivent intégrer ces objectifs de développement du solaire mais plus globalement les enjeux liés à l'enveloppe thermique des bâtiments et à la production renouvelable dans l'ensemble des projets de rénovation et de construction neuve du patrimoine public. A ce titre, la collectivité s'est équipée d'un logiciel de gestion énergétique pour effectuer un suivi plus fin des consommations énergétiques des bâtiments de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole : un objectif de -11 % de consommations énergétiques a été fixé sur les établissements scolaires toulousains entre 2017 et 2020.

Ce premier plan d'actions fera l'objet d'un suivi, d'une évaluation et sera régulièrement complété et adapté, en partenariat avec les services de Toulouse Métropole et les acteurs territoriaux, afin :

- Décliner les propositions de leviers d'actions issues des ateliers thématiques de mai 2019 ;
- Élaborer des leviers d'actions complémentaires issus d'autres thématiques identifiées dans le cadre du SDE.

La construction du plan d'actions ainsi que son dispositif de suivi et d'évaluation seront définis en cohérence avec les processus mis en place dans le cadre de la démarche PCAET.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du vendredi 13 septembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les orientations stratégiques de schéma directeur des énergies (SDE) métropolitain, tel que présenté, pour permettre sa mise œuvre.

Article 2

D'approuver la déclinaison dès 2019 des leviers d'actions opérationnels du schéma directeur des énergies métropolitain.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des énergies métropolitain.

Résultat du vote :

Pour	129
Contre	0
Abstentions	5 (Mmes HARDY, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, MM. COHEN, TOMASI.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 16/10/2019

Reçue à la Préfecture le 16/10/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Conseil de la Métropole du 10 octobre 2019
Annexe au projet de délibération n° DEL-19-0794

Déclinaison des objectifs énergétiques du Plan Climat Air Énergie
Territorial :

Adoption du schéma directeur des énergies (SDE)

I - Rappel du contexte général & méthodologie

Le Schéma Directeur des Energies : outil de déclinaison des objectifs énergie du PCAET

Toulouse Métropole a voté des engagements ambitieux dans le cadre de son PCAET à **horizon 2030** dont :

- **une réduction de 20 % de la consommation du territoire ;**
- **un doublement de la part d'EnRR* locale dans la consommation (soit 9,6%)**
- **et une diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre.**

Le schéma directeur des énergies définit le scénario d'approvisionnement énergétique et un plan d'actions opérationnel répondant à ces enjeux.

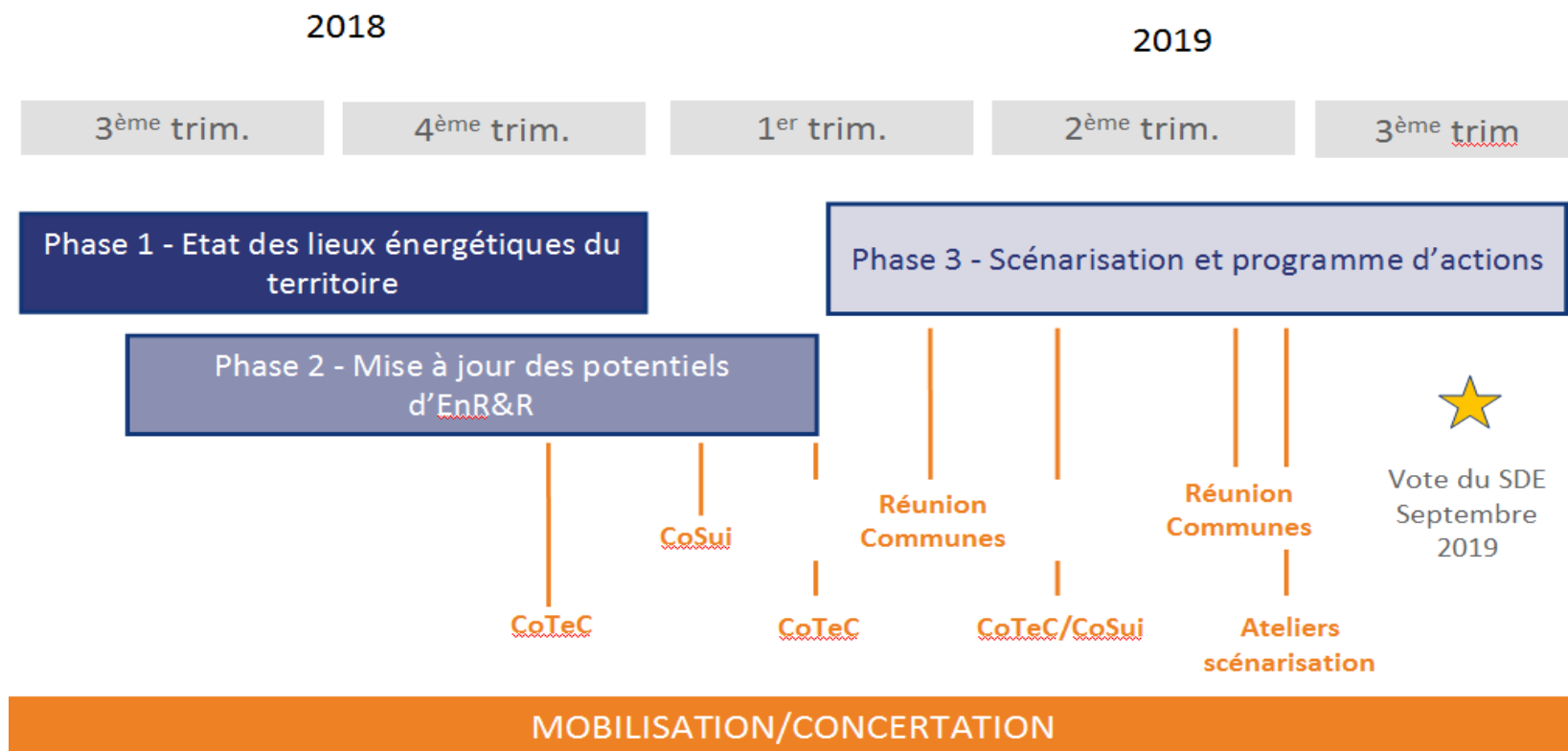
D'autres métropoles ont engagé un SDE: Lyon [2015-2019], Grenoble [2015-2017], Lille [2018-2019]...

**EnRR : énergies renouvelables et de récupération*

I - Rappel du contexte général et méthodologie

Une démarche volontaire élaborée sur 1 an

- **Phase 1** - État des lieux énergétique du territoire
- **Phase 2** - Mise à jour du potentiel de développement des EnR&R
- **Phase 3** - Scénario d'approvisionnement énergétique et programme d'actions



II – Phase 1 : Diagnostic

Evolution de la **consommation en énergie finale** entre 2011 et 2017

2011	2017	Tendancier 2011 - 2017
16 446 GWh/an	13 600 GWh/an	- 17 %

Evolution de la **production d'EnRR** entre 2011 et 2017

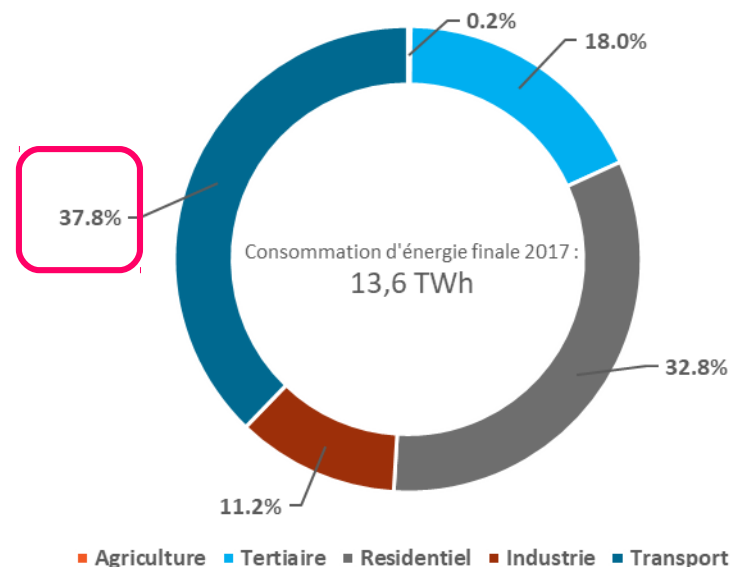
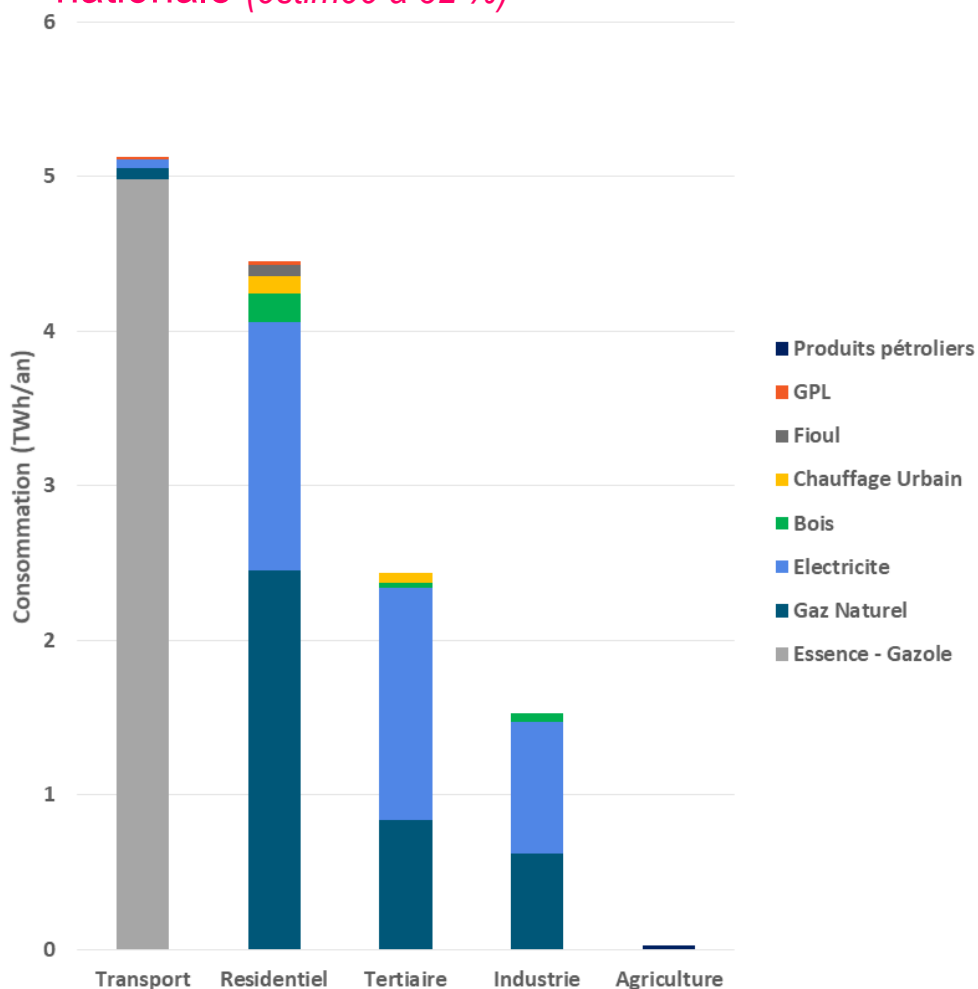
2011	2017	Tendancier 2011-2017
518 GWh/an	662 GWh/an	+ 28 %

*Source : SD EnR Toulouse Métropole, OREMIP, OREO

II – Phase 1 : Diagnostic

Consommation en énergie finale par secteur et par énergie (2017)

Une part de l'énergie dédiée aux transports sensiblement supérieure à la moyenne nationale (*estimée à 32 %*)



✓ L'électricité et le gaz représentent 93,3% des consommations hors transport.

✓ Le secteur des transports reste dominé par la consommation de produits pétroliers.

II – Phase 1 : Potentiel de développement des EnR&R

Répartition de la production EnR&R

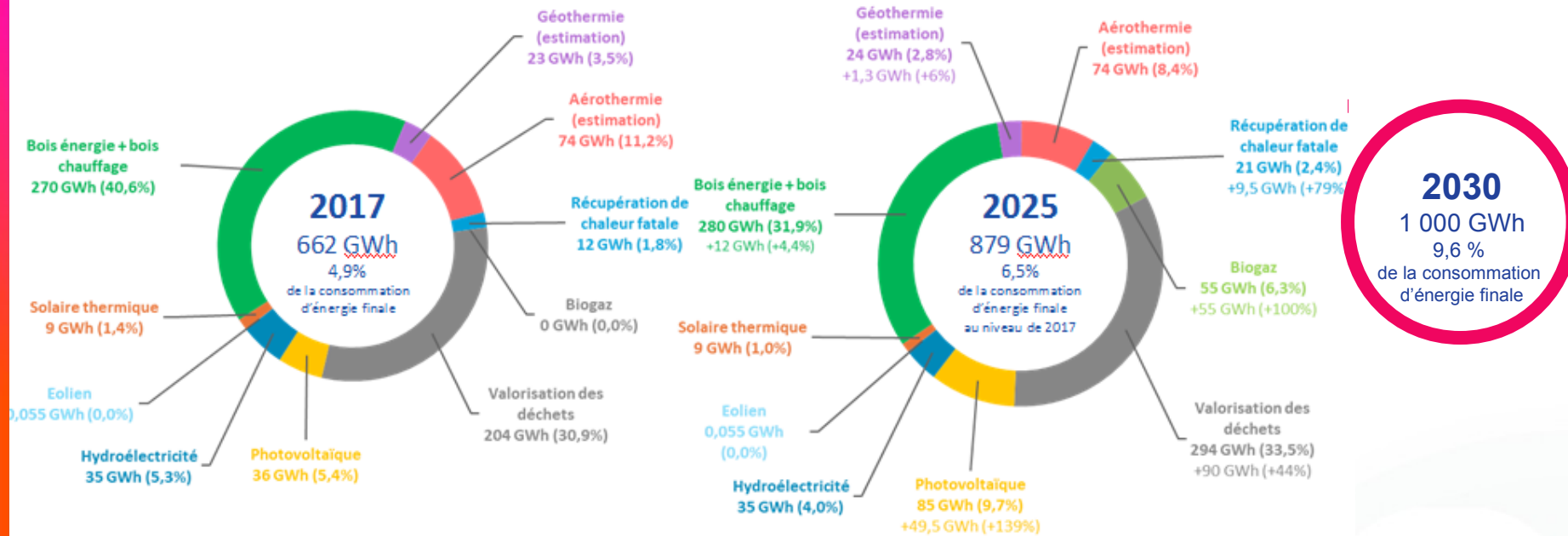
Projets existants



Projets identifiés*



Objectif PCAET



*Projets identifiés:

- **Bois Energie** : ENAC, réseau Blagnac, Zac Ferro Lèbres, etc ;
- **Récupération de chaleur** : réseau TED, etc.
- **Biogaz** : Ginestous ;
- **Photovoltaïque** : Oncolopole, Marengo, STEP Castelginest, etc.

II – Phase 1 : Conclusions du diagnostic

- L'état des lieux permet d'identifier quatre thématiques prioritaires pour la Métropole :

1 - Transport

Enjeu majeur énergétique, soit **38 % consommation énergétique finale**, et en termes qualité de l'air (GES, santé).

2 - Maîtrise de la demande

Pour le résidentiel et le tertiaire, le **chauffage représente une consommation d'énergie importante** du territoire.

3 - Solaire photovoltaïque et thermique

Un potentiel d'installation mobilisable important : **1 030 GWh de gisement solaire**, *estimé sur la base des contraintes patrimoniales territoriales et un objectif national de développement du potentiel fixé à 20 % à l'horizon 2030 (scénario Ademe)*

4 - Efficacité énergétique industrielle

Secteur énergivore disposant de processus de valorisation énergétique à fort potentiel et localisé (chaleur fatale), en lien avec le **déploiement des réseaux de chaleur urbain**

- Ces thématiques sont cohérentes avec les axes du PCAET (axe rénovation, axe transport, axe EnR)

III – Phase 2 : Scénarisation

1

Construction de 2 scénarios différenciés d'évolution du territoire

- Le **scénario tendanciel**
 - Scénario modélisant l'évolution « naturelle » du territoire sans actions volontaires
- Le **scénario Schéma Directeur des Energies (SDE) de Toulouse Métropole**
 - Prise en compte des objectifs du PCAET à horizon 2030
 - **Analyse technico-économique** des actions les plus pertinentes

2

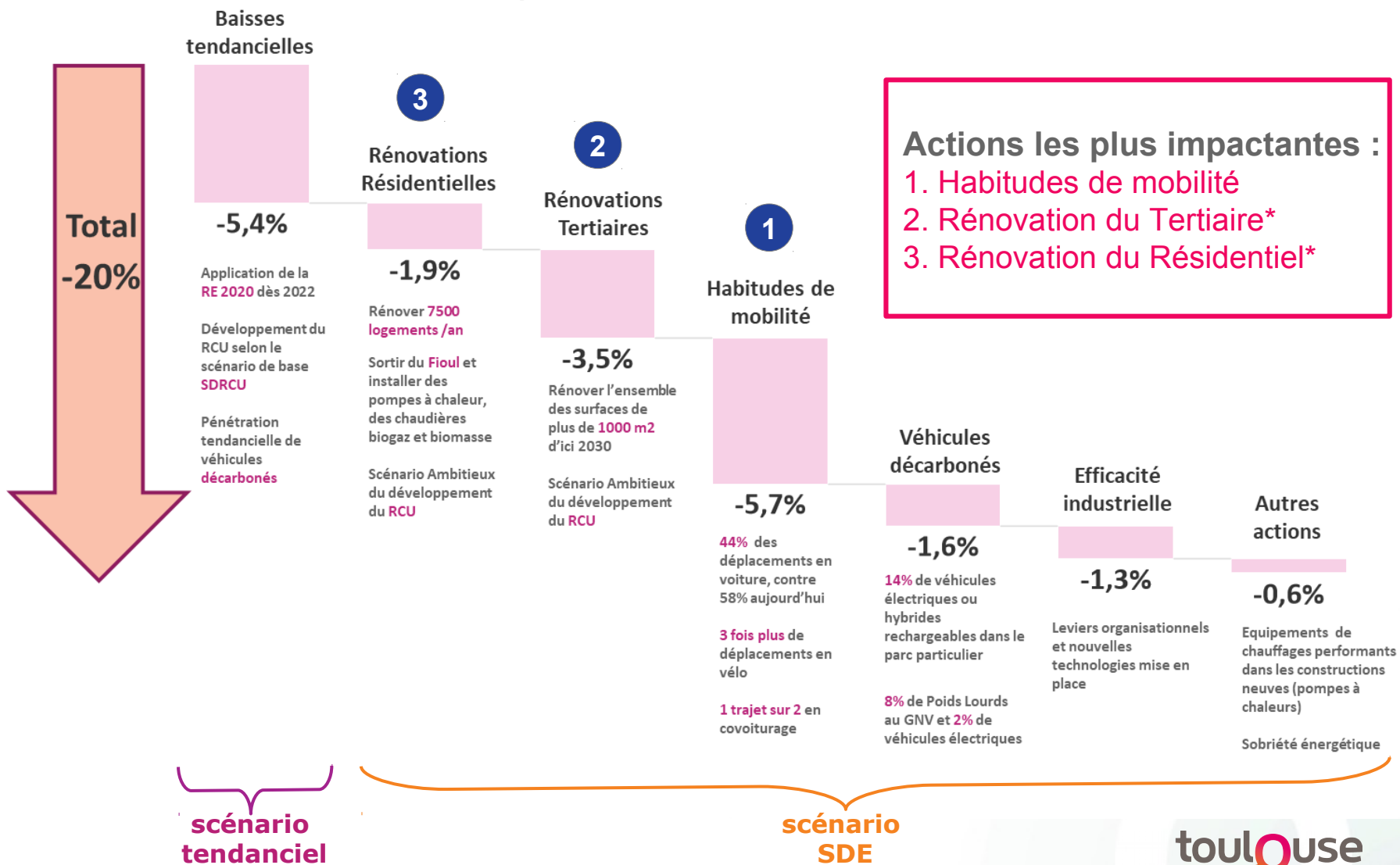
Priorisation des **3 thématiques prioritaires**

3

Identification de leviers à activer pour les 3 thématiques prioritaires pendant les ateliers de scénarisation

III – Phase 2 : Conclusions de la Scénarisation

Actions permettant une **baisse 20 % des consommations** en 2030



Actions les plus impactantes :

1. Habitudes de mobilité
2. Rénovation du Tertiaire*
3. Rénovation du Résidentiel*

* Rénovation thermique et changement d'équipements [9]

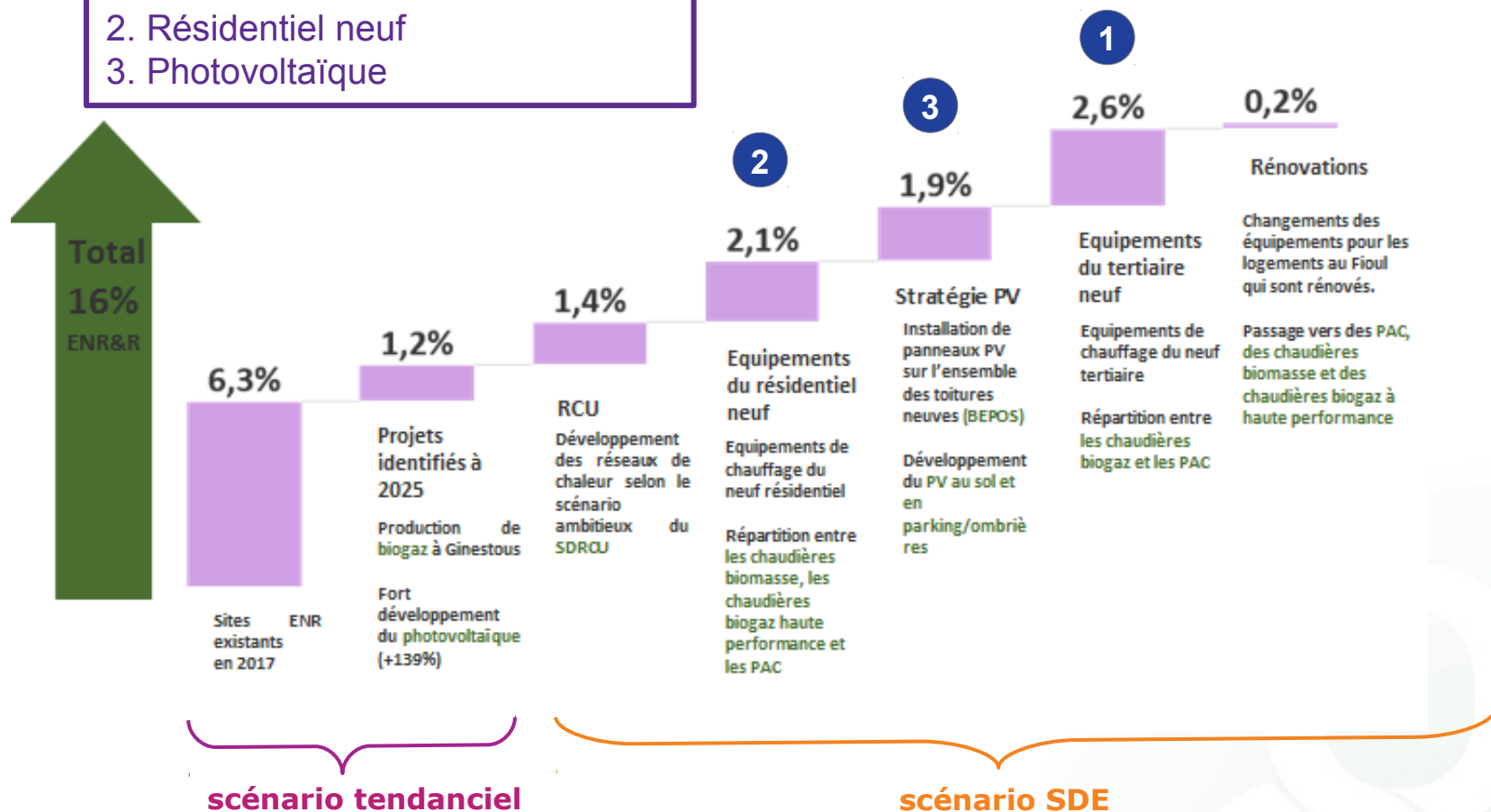
* RCU : réseaux de chaleur urbain

III – Phase 2 : Conclusions de la scénarisation

Actions permettant une couverture de 16 % de la consommation du territoire par les EnR&R en 2030

Actions les plus impactantes :

1. Tertiaire neuf
2. Résidentiel neuf
3. Photovoltaïque



* PAC : Pompes à chaleur

* RCU : réseau de chaleur urbain

* BEPOS : bâtiment à énergie positive

III – Phase 2 : Conclusions de la Scénarisation

- Le scénario SDE entraîne une **baisse des consommations de 20 % en 2030** et de 40 % d'ici à 2050 portée par :
 - le **secteur des transports**, associé à une forte baisse des consommations de produits pétroliers ;
 - le **secteur du bâtiment** (résidentiel et tertiaire), lié aux stratégies énergétiques mises en place sur le neuf et la rénovation.
- Le scénario SDE entraîne une **couverture de 16 % de la consommation par la production des EnR&R en 2030** et de 31 % d'ici à 2050 de la consommation soutenue par :
 - le déploiement du **photovoltaïque** sur les constructions neuves ainsi que le dynamisme territorial sur le patrimoine public et les « grands projets solaires » ;
 - les moyens de chauffage des bâtiments mobilisant le gisement de chaleur renouvelable de la Métropole, soit le **bois énergie, la méthanisation, les pompes à chaleur et la chaleur fatale**.

Les objectifs du PCAET, REPOS et nationaux sont atteints en 2030 et 2050, dont celui de la production renouvelable dépassé (16 % EnRR), en accord avec l'avis MRAE

3 Thématiques prioritaires

Thématique 1 :
Rénovations des logements
(dont copropriétés) et
changements
d'équipements

Thématique 2 :
Constructions neuves
dans le résidentiel

Performance énergétique, production photovoltaïque et équipements de chauffage performant

Thématique 3 :
Solaire photovoltaïque

Construction neuve, développement du photovoltaïque au sol/ ombrières/ grandes toitures et mobilisation patrimoine TM/VT

IV – Phase 3 : Élaboration des leviers d’actions

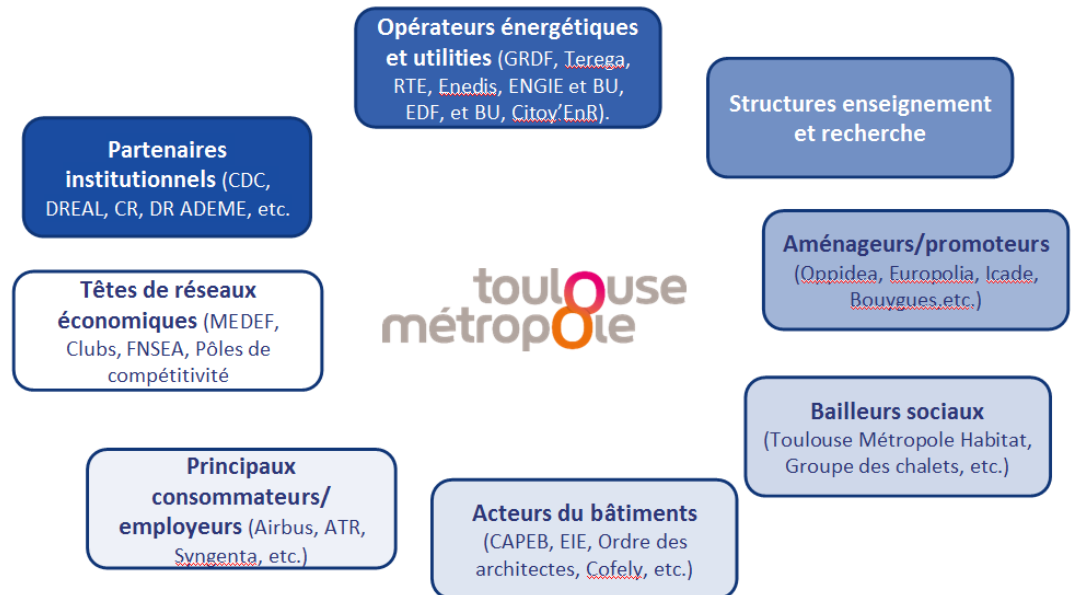
Étape 1 : une concertation engagée en 2019 intégrant

- ◆ 4 comités inter services ;
- ◆ 2 ateliers des communes ;
- ◆ 3 ateliers de scénarisation et programmation

Objectifs :

- Partager et définir des éléments programmatiques de mise en œuvre des orientations ;
- Poser les bases d’une communauté d’acteurs dans le domaine de l’énergie.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L’ÉCOSYSTÈME MÉTROPOLITAIN DANS LE DOMAINE DE L’ÉNERGIE.



Étape 2 : Une concertation à poursuivre en 2020 – 2021 :

- **Déclinaison des leviers d’actions** proposés lors des divers comités et ateliers ;
- Développement de leviers d’actions complémentaires dans les **autres programmes stratégiques engagés par TM** (PDU, Schéma directeur des réseaux de chaleur, etc) ;
- Élaboration de leviers d’actions sur des **thématiques complémentaires** (méthanisation, rénovation et construction tertiaire, récupération de chaleur fatale, réseaux d’énergies, etc.)

IV – Phase 3 : Élaboration des leviers d'actions

Étape 1 : Lancer les actions opérationnelles à engager dès 2019 :

– Levier 1 : **Positionner le SDE comme 1 projet phare de la collectivité.**

Description et finalité :

- **Légitimer en interne** l'action du schéma directeur des énergies et le **rôle pilote** du service AOEn
- **Renforcer la mission d'expertise** du service transition énergétique sur les projets « énergies » portés par TM.
- **Coconstruire, partager et valider** le plan d'actions avec les différentes directions..
- Mener une **animation partenariale avec le PCAET**

– Levier 2 : **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.**

Description et finalité :

- Renforcer la prise en compte du volet énergétique dans le cadre des accords de réciprocité urbains-ruraux.
- **Élaborer une gouvernance et des espaces d'échanges** adaptés à la mise en œuvre du SDE sur la durée.
- Renforcer l'**accompagnement de Toulouse Métropole dans la mise en œuvre des politiques énergétique des communes.**
- **Structurer un dispositif de dialogue citoyen** sur la durée afin d'intégrer les propositions citoyennes.

– Levier 3 : **Renforcer l'action de conseils en rénovation énergétique auprès des particuliers**

Description et finalité : Pour accroître ses moyens d'actions, Toulouse Métropole est candidate au programme européen H2020, **visant à créer ou reproduire des services intégrés de rénovation des logements au niveau local ou régional.**

IV – Phase 3 : Élaboration des leviers d’actions

Étape 1 : Lancer les actions opérationnelles à engager dès 2019 :

- Levier 4 : **Renforcer le volet énergétique dans le cadre de la modification PLUiH.**

Description et finalité : Sur la base de l’évaluation des règles d’objectifs existantes :

- **Assurer** dans la durée une veille environnementale.
- **Traduire les orientations du SDE dans le PLUiH au vu des réflexions en cours** (définition de secteurs à performances énergétiques et environnementales renforcées, obligation de taux de production EnRR à tout projet selon un seuil de « surface plancher » à déterminer, etc.)

- Levier 5 : **Accompagner les citoyens à la réalisation d’installations photovoltaïques.**

Description et finalité : Sur la base du cadastre solaire en ligne :

- **Mobiliser et communiquer sur les potentiels de projets** sur les aspects techniques, juridiques et financiers.
- **Cofinancer et promouvoir les projets citoyens** du territoire métropolitain .

- Levier 6 : **Optimiser la performance énergétique des bâtiments publics.**

Description et finalité :

- **Identifier et accompagner les porteurs de projets éventuels** (Construction Publique, Mission energie, communes, acteurs publics partenaires).
- **Bâtir une programmation d’investissement du patrimoine** intégrant la performance énergétique et la production locale d’énergie dans les projets de rénovation et de construction neuve.
- **Mettre en œuvre une stratégie mutualisée de ventes/ achats public d’énergies** valorisant de nouveaux investissements de production d’énergie locale et de rénovation énergétique (centrale d’achat, marché commun de faisabilité et d’exploitation, portage financier, etc.)

V – Planning SDE 2019/2021

→ 28 mai 2019 : Ateliers Thématiques (services TM, partenaires, communes)

→ 13 septembre 2019 : Commission EDDE

→ 10 octobre 2019 : Conseil Métropolitain

→ Octobre 2019 : Mise en œuvre du SDE

→ 4ème trimestre 2019 : **Communication**

Réunion de présentation : Directions (*Directeurs + équipes techniques*)
Réunion de Présentation : Partenaires

→ 2019 – 2021 : **Mobilisation**

Constitution de groupes de travail thématiques et multi partenaires

- Déclinaison des leviers opérationnels
- Élaboration et déclinaison de leviers complémentaires sur l'ensemble des thématiques SDE.

→ 2021 : Révision du plan d'actions SDE 2021 -2030

→ 2021-2030 : Mise en œuvre de la révision du SDE et suivi du plan d'actions

Mise en œuvre actions
opérationnelles

Mobilisation et
Communication

Élaboration du 2d
plan d'actions